

**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY  
Séance du 08 AVRIL 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE HUIT AVRIL A 20H00**, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation : 03 avril 2024

**Etaient présents** : Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Alexandre LALIGANT, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

**Etaient absents** :

**Madame Laurence MOLARD est désignée secrétaire de séance.**

**DELIBERATION N° 2024-013**

Inscrite sous le n°1 de l'ordre du jour

<b>En Exercice :</b>	<b>19</b>
Présents :	19
Absents :	0
- dont représentés :	
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL**

- Vu le Compte de Gestion 2023 du budget principal de la Commune de Boulieu-Lès-Annonay, tel qu'établi par M. RANC - responsable du Service de Gestion Comptable d'Annonay ;
- Vu la conformité en tous points de ce document aux écritures comptables de l'ordonnateur ;

L'adjoint aux finances demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal pour 2023.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du budget principal en tous points conformes aux écritures de la comptabilité administrative de l'Ordonnateur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Damien BAYLE

La secrétaire de séance  
Laurence MOLARD



**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY  
Séance du 08 AVRIL 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE HUIT AVRIL A 20H00**, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation : 03 avril 2024

**Etaient présents :** Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Alexandre LALIGANT, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

**Etaient absents :**

**Madame Laurence MOLARD est désignée secrétaire de séance.**

**DELIBERATION N° 2024-014**

Inscrite sous le n°2 de l'ordre du jour

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : budget principal**

<b>En Exercice :</b>	<b>19</b>
Présents :	19
Absents :	0
- dont représentés :	
<b>Votants :</b>	<b>18</b>

Le compte de gestion transmis par le Percepteur pour le Budget Principal étant conforme à l'exécution budgétaire 2023, le Compte Administratif peut être adopté en l'état.

**FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	I 748 850,00	I 748 850,00
Réalisé: Mandats / titres émis	I 279 416,76	I 565 454,76
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>286 038,00 €</b>	

**INVESTISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Prévisions	I 898 569,00	I 898 569,00
Réalisé: Mandats / titres émis	I 389 533,07	748 275,74
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>-641 257,33 €</b>	

**RAR**

447 860,23

357 756,28

**-90 103,95**

**Résultat d'exécution**

	Résultat de clôture Exercice précédent 2022	Résultat d'exercice 2023	resultat de cloture	Solde RAR	Besoin de Financement (solde net invt càd incluant rar)
Fonctionnement	277 996,49	286 038,00	564 034,49		564 034,49
Investissement	67 801,32	-641 257,33	-573 456,01	-90 103,95	-663 559,96

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. Damien BAYLE ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget principal de la Commune

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Damien BAYLE

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance, Laurence MOLARD



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Laurence Molard, the secretary of the meeting.

**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY  
Séance du 08 AVRIL 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE HUIT AVRIL A 20H00, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation : 03 avril 2024

**Étaient présents :** Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Alexandre LALIGANT, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

**Étaient absents :**

Madame Laurence MOLARD est désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024-015**

Inscrite sous le n°3 de l'ordre du jour

<b>En Exercice :</b>	<b>19</b>
Présents :	19
Absents :	0
- dont représentés :	
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2023- BUDGET PRINCIPAL**

L'adjoint aux finances explique à l'assemblée que le compte administratif du budget principal 2023 donne les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	
<b>RAR</b>	447 860,23	357 756,28	<b>-90 103,95</b>

**Résultat d'exécution**

	Résultat de clôture Exercice précédent 2022	Résultat d'exercice 2023	resultat de cloture	Solde RAR	Besoin de Financement (solde net invt càd incluant rar)
Fonctionnement	277 996,49	286 038,00	564 034,49		564 034,49
Investissement	67 801,32	-641 257,33	-573 456,01	-90 103,95	-663 559,96
			<b>CGESTION / CA</b>		

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Fonctionnement	Excédent de Fonctionnement au compte 002 (RF) :	- €
Investissement	Déficit d'Investissement au compte 001 (DI) :	573 456,01 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (RI)	564 034,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'affectation obligatoire de l'excédent global cumulé 2023, d'un montant de 564 034,49 €, au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget principal 2024 pour la couverture du besoin de financement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire, Laurence MOLARD

**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY  
Séance du 08 AVRIL 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE HUIT AVRIL A 20H00, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation : 03 avril 2024

**Étaient présents :** Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Alexandre LALIGANT, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

**Étaient absents :**

Madame Laurence MOLARD est désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024-016**

Inscrite sous le n°4 de l'ordre du jour

<b>En Exercice :</b>	<b>19</b>
Présents :	19
Absents :	0
- dont représentés :	
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

**OBJET : ADOPTION DE LA FISCALITE LOCALE : VOTE DES TAUX 2024**

- Vu les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts qui permettent aux communes de faire varier librement entre eux les taux des taxes locales.

L'adjoint aux finances propose à l'assemblée, considérant la conjoncture financière, de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2024 à l'identique. Il ajoute qu'en 2024, la Commune peut à nouveau fixer un taux de taxe d'habitation, celle-ci restant due pour les résidences secondaires et locaux professionnels :

OBJET	TAUX DE 2023	TAUX DE 2024
TAXE D'HABITATION	9.34 %	9.34 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	41,16 %	41,16 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	89.60 %	89.60 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2024 comme suit :

OBJET	TAUX 2024
TAXE D'HABITATION	9.34 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	41,16 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	89.60 %

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme

Le Maire, Damien BAYLE

La secrétaire, Laurence MOLARD





**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY  
Séance du 08 AVRIL 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE HUIT AVRIL A 20H00**, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation : 03 avril 2024

**Etaient présents :** Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Alexandre LALIGANT, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

**Etaient absents :**

<b>En Exercice :</b>	<b>19</b>
Présents :	19
Absents :	0
- dont représentés :	
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

**Madame Laurence MOLARD est désignée secrétaire de séance.**

**DELIBERATION N° 2024-017**

Inscrite sous le n°5 de l'ordre du jour

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES**

- Vu le projet de Budget Primitif 2024 de la Commune et la nécessité d'arrêter l'affectation des subventions et participations allouées au dit Budget ;

L'adjoint aux finances propose d'accorder aux organismes et personnes morales de droit privé, ainsi qu'au CCAS les participations suivantes dont le montant sera inscrit au budget primitif 2024, comme suit :

**Article 657363 : Subvention aux CCAS - CIAS**

Subvention au CCAS	10 392 €
--------------------	----------

**Article 65748 : subventions aux autres personnes de droit privé**

ASSOCIATIONS	OBJET	MONTANT 2024
AFSEP sclérose en plaques	subvention de fonctionnement 2024	150,00 €
AID'AÎNE (AIDONS NOS AÎNÉS)	subvention de fonctionnement 2024	150,00 €
COMITE DEPART <sup>al</sup> ARDECHE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER	subvention de fonctionnement 2024	150,00 €
FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE DU BASSIN D'ANNONAY	subvention de fonctionnement 2024	150,00 €
LES CERISIERS BLANCS (MAPA)	subvention de fonctionnement 2024	150,00 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	subvention de fonctionnement 2024	150,00 €
D'ACCORD EN ACCORDS	subvention de fonctionnement 2024	160,00 €
LA BONLOCULIENNE (Club de pétanque)	subvention de fonctionnement 2024	220,00 €
CLUB DES AINES RURAUX DE L'ARDECHE - CLUB DE L'AMITIE	subvention de fonctionnement 2024	250,00 €
LES ACCORDEONISTES VIVAROIS	subvention de fonctionnement 2024	300,00 €
LES BRETELLES A BASCULE	subvention de fonctionnement 2024	300,00 €
LES SHABADA'S	subvention de fonctionnement 2024	250,00 €

ASSO.COMMUN DE CHASSE AGREE	subvention de fonctionnement 2024	320,00 €
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS COMITE LOCAL	subvention de fonctionnement 2024	460,00 €
BOULIEU TRAIL	subvention de fonctionnement 2024	500,00 €
MULTISPORT BOULIEU	subvention de fonctionnement 2024	500,00 €
OCCE 07 ECOLE ST-EXUPERY	subvention de fonctionnement 2024	500,00 €
OGEC DE L'ECOLE NOTRE-DAME	subvention de fonctionnement 2024	500,00 €
STE FRATERNELLE DES JOUEURS DE BOULES	subvention de fonctionnement 2024	500,00 €
UNION DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE BOULIEU	subvention de fonctionnement 2024	500,00 €
AMICALE LAIQUE	subvention de fonctionnement 2024	550,00 €
APEL ECOLE NOTRE DAME	subvention de fonctionnement 2024	550,00 €
SOCIETE MUSICALE	subvention de fonctionnement 2024	600,00 €
OGEC DE L'ECOLE NOTRE DAME	subvention voyage scolaire	880,00 €
LES COMPAGNONS DU PATRIMOINE	subvention de fonctionnement 2024	700,00 €
EDUCATION ROUTIERE DU HAUT VIVARAIS	subvention de fonctionnement 2024	800,00 €
TENNIS CLUB DE BOULIEU	subvention de fonctionnement 2024	950,00 €
AUORE SPORTIVE	subvention de fonctionnement 2024	1 300,00 €
AUORE SPORTIVE	subvention exceptionnelle 2024	1 845,00 €
ETOILE SPORTIVE DE BOULIEU	subvention de fonctionnement 2024	1 700,00 €
SECTEUR OUVERT DES ARTS DE LA RUE SOAR	subvention de fonctionnement 2024	3 200,00 €
Dojo Kaïkado	subvention de fonctionnement 2024	250,00 €
Yoga et Pilates St Clair Boulieu	subvention de fonctionnement 2024	150,00 €
Api Poly	subvention de fonctionnement 2024	200,00 €
Amicale Laïque	subvention transport piscine	825,00 €
Amicale des Pompiers	subvention de fonctionnement 2024	200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 860,00 €</b>
enveloppe exceptionnelle	enveloppe exceptionnelle	3 000,00 €
<b>TOTAL DE L'ARTICLE 65748</b>		<b>23 860,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de la subvention au CCAS à la somme de 10 392 €
- **ARRÊTE** la répartition des subventions 2024 aux personnes morales de droit privé comme détaillée dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 23 860 euros (dont 3 000 € en prévision de subventions exceptionnelles)
- **AUTORISE** le Maire à procéder à leur versement aux organismes désignés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Damien BAYLE

Pour extrait conforme

La secrétaire, Laurence MOLARD



**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY  
Séance du 08 AVRIL 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE HUIT AVRIL A 20H00**, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation : 03 avril 2024

**Etaient présents** : Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Alexandre LALIGANT, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

**Etaient absents** :

**Madame Laurence MOLARD est désignée secrétaire de séance.**

**DELIBERATION N° 2024-018**

Inscrite sous le n°6 de l'ordre du jour

<b>En Exercice :</b>	<b>19</b>
Présents :	19
Absents :	0
- dont représentés :	
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2024**

- Vu les restes à réaliser 2023 à reporter sur le Budget Principal en accord avec Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable d'Annonay,
- Vu les résultats 2023 du budget de la Commune tels qu'arrêtés lors du vote du Compte Administratif en rapport ;
- Vu l'exposé des propositions budgétaires 2024 et des priorités en matière d'investissements ;
- Vu le projet de Budget Primitif 2024, ci-annexé, réunissant l'ensemble de ces éléments ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **16 voix POUR et 3 voix CONTRE** (Viviane LASCOMBE, Rémi CACHAT, David JURDIC) :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 de la Commune, adopté chapitre par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour sa section de Fonctionnement et pour sa section d'Investissement, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement			TOTAL DES DEUX SECTIONS
	Restes à réaliser 2023	Crédits 2024	Restes à réaliser 2023	Crédits 2024	Total investissement	
DEPENSES	/	1 581 663,91 €	447 860,23 €	2 959 877,04 €	3 407 737,27 €	4 989 401,18 €
RECETTES	/	1 581 663,91 €	357 756,28 €	3 049 980,99 €	3 407 737,27 €	4 989 401,18 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire  
Damien BAYLE

La secrétaire de séance  
Laurence MOLARD





**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY  
Séance du 08 AVRIL 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE HUIT AVRIL A 20H00, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation : 03 avril 2024

**Étaient présents :** Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Alexandre LALIGANT, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

**Étaient absents :**

**Madame Laurence MOLARD est désignée secrétaire de séance.**

**DELIBERATION N° 2024-019**

Inscrite sous le n°7 de l'ordre du jour

<b>En Exercice :</b>	<b>19</b>
Présents :	19
Absents :	0
- dont représentés :	
<b>Votants :</b>	<b>19</b>

**OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SCOLARISATION DE L'ECOLE NOTRE DAME POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Vu le contrat d'association en date du 14/06/1999 et la convention tripartite entre l'école Notre Dame, l'Ogéc et la Commune, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la participation communale aux frais de scolarisation des élèves de l'école Notre Dame, étant précisé que cette participation ne concerne que les élèves dont les parents sont domiciliés et/ou contribuables à Boulieu-Lès-Annonay.

Vu les dépenses de fonctionnement de l'année civile 2023 engagées pour l'école St-Exupéry, le montant de la participation de la Commune de Boulieu-Lès-Annonay à l'OGEC de l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2023/2024 s'établit à la somme de 755 € par élève. Monsieur le Maire rappelle que cette participation est payable par trimestre, étant précisé que la participation du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire est calculée sur le montant de l'année précédente avec régularisation à la hausse ou à la baisse dès l'adoption de la participation par le Conseil Municipal. Pour l'année 2023/2024, les 2 premiers trimestres étant déjà émis, la régularisation interviendra sur le 3<sup>ème</sup> trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **FIXE** la participation de la Commune de Boulieu-Lès-Annonay aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame, année scolaire 2023/2024, pour les élèves dont les parents sont domiciliés et/ou contribuables de la Commune à la somme de 755 € par enfant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux mandatements en lien étant précisé que les crédits suffisants sont inscrits au BP 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Damien BAYLE

Pour extrait conforme

La secrétaire Laurence MOLARD



**REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOULIEU-LES-ANNONAY  
Séance du 08 AVRIL 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE HUIT AVRIL A 20H00, le Conseil Municipal de Boulieu-Lès-Annonay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Date de la convocation : 03 avril 2024

**Étaient présents :** Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Alexandre LALIGANT, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY, Martine ROUMEZY, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE, Valentine VIALETTE

**Étaient absents :**

**Madame Laurence MOLARD est désignée secrétaire de séance.**

**DELIBERATION N° 2024-020**

Inscrite sous le n°2 de l'ordre du jour

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN PRÊT A TAUX FIXE AUPRES DE LA CAISSE DE CREDIT AGRICOLE CENTRE EST**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour finaliser les investissements et couvrir les besoins en la matière, il est nécessaire de recourir à un emprunt au Budget Primitif 2024.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

OBJET	FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT
MONTANT DU CAPITAL EMPRUNTE	500 000 €
DUREE D'AMORTISSEMENT	240 mois (20 ans)
TAUX D'INTERET FIXE	3,84 %
Frais de dossier	500 €
Périodicité des intérêts retenue	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéances constantes
Remboursement anticipé »	Possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêt assortis d'une indemnité actuarielle)

Enfin, l'intégralité des fonds doit impérativement être débloquée dans les 6 mois à compter de notre accord.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** que la commune de Boulieu-lès-Annonay contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un emprunt de 500 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce prêt
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La Secrétaire de séance

L. MOLARD



Le Maire

Damien BAYLE

